



DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

Commission sportive Pv du 04 décembre 2024

Présents : Yvan Cueff, Leslie Gléver, Marc Gilles, Claude Gonnin, Jean-Yves Le Droff, Alain Quéau, Yves Sizun
Absent excusé :

1 – Réserves – Litiges :

Match de D2 groupe C – LE FAOU HANVEC ES 2 – LOPERHET RC 1 du 24 novembre 2024

La tablette ne fonctionnant pas une feuille de match papier a été rédigée.

Réserve d'avant match déposée par le club de LE FAOU HANVEC ES ainsi stipulée : « Je soussigné, Mr THEPOT Jody, arbitre officiel de la rencontre, prend la réserve de la part de l'Es Cranou par l'intermédiaire de leur capitaine LENNON Fabien.

Motif : Participation et qualification de l'ensemble des joueurs du RC LOPERHET »

Confirmation du club de LE FAOU HANVEC ES par messagerie officielle le 25 novembre.
Plusieurs joueurs mutés au sein de l'effectif, ils sont autorisés à 0 (zéro) muté cette saison.

Le club de LOPERHET RC est en infraction avec le statut de l'arbitrage (PV de la Commission du Statut de l'arbitrage du mois de juin 2024 (0 muté) pour la saison 2024-2025 et non accession à l'issue de la saison).

La Commission Sportive constate la présence de 5 joueurs avec le cachet mutation (BONTEN Romain, COLIN Theau, GUILLOU Kentin, HAMELIN Victor, JACOB-DELETOILLE Mathis) sur la feuille de match de la rencontre.

Par conséquent la Commission Sportive donne match perdu par pénalité à l'équipe de LOPERHET RC 1 et porte au compte du club de LOPERHET RC une amende de 30,00 € conformément à l'article 96.1 des règlements généraux de la Ligue de Bretagne de Football.

- LE FAOU HANVEC ES 2	3 points	3 buts
- LOPERHET RC 1	-1 point	0 but

La présente décision est susceptible d'appel, en 2^{ème} instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 98 des règlements de la Ligue de Bretagne.

Match de D3 groupe B – PLOUGUIN ST MAJAN 2 – BREST AS COMORIENS 1 du 24 novembre 2024

Réserve d'avant match du club de PLOUGUIN ST MAJAN ainsi stipulée : « Je soussigné(e) YVINEC GAUTHIER licence n° 2217741427 Capitaine du club GARS ST MAJAN PLOUGUIN formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs ALIANE ASSOUMANI, du club ASSOCIATION COMORIENS FOOTBALL CULTUREL DE BREST, pour le motif suivant : le joueur/les joueurs ALIANE ASSOUMANI est /sont en état de suspension au jour de la présente rencontre. »

La Commission Sportive fait évocation en application de l'article 96.2 des Règlements Généraux de la LBF.

Après vérification, le joueurs ASSOUMI Aliane a été sanctionné d'une suspension de 4 matchs dont automatique par la Commission de Discipline dans sa séance du 7 novembre 2024 avec date d'effet du 4 novembre.

Par conséquent, la Commission Sportive donne match perdu par pénalité à l'équipe de BREST AS COMORIENS 2 et

7, ZA de Ty Névez-Pouillot 29150 CHATEAULIN ☎ 02 98 47 62 47

@ secretariat@foot29.fff.fr / mgourves@foot29.fff.fr



DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

porte au compte du club de BREST AS COMORIENS une amende de 30,00 €, et transmet le dossier à la Commission de Discipline pour suite à donner.

- | | | | |
|----------------------|---|----------|--------|
| - PLOUGUIN ST MAJAN | 2 | 3 points | 3 buts |
| - BREST AS COMORIENS | 1 | -1 point | 0 but |

La présente décision est susceptible d'appel, en 2^{ème} instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 98 des règlements de la Ligue de Bretagne.

Match de D2 A – PLOUARZEL ESA 1 – BREST LEG ST P 1 du 01 décembre 2024

Match arrêté à la 83^{ème} minute par l'arbitre officiel de la rencontre, motif : intégrité physique des 2 équipes et de l'arbitre.

La Commission Sportive met le dossier en attente de réception du rapport de l'arbitre.

2 – Championnat :

Match de D1 poule A – PLOUGUIN ST MAJAN 1 – PLOUGONVELIN US 1 du 01 décembre 2024

Match arrêté à la 58^{ème} minute de jeu par l'arbitre officiel de la rencontre suite à la blessure d'un joueur de PLOUGONVELIN et de l'état du terrain le rendant impraticable.

La Commission Sportive prenant connaissance du rapport de l'arbitre, fixe la rencontre à la 1^{ère} date de libre, soit le 15/12/2024 à 15h00

3 – Matches remis :

La Commission Sportive rappelle que les matches remis sont fixés à la 1^{ère} date de disponible au calendrier :



DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

MATCHS REMIS OU A REJOUER - SOUS RESERVE DE MODIFICATION							
en rouge, les dernières modifications							
Division / Groupe	N° match	Recevant	Visiteur	1ère Date	Ancienne date	Nouvelle date	
		*	qualifié Coupe du District				
D1 A	28506174	Plouguin St Majan 1 *	Plougonvelin Us 1 *	01/12/24		15/12/24	15h00
D1 A	28506177	Locmaria Es 1 *	Guilers Ams 1 *	01/12/24		15/12/24	15h00
D2 B	28507446	St Divy Sp 1	Brest A Cavale 1	01/12/24		15/12/24	15h00
D3 M	28515458	Concarneau H 3	Rosporden Fc 2	01/12/24		15/12/24	13h00
D4 A	29556208	Lanrivoare Sc 3	Brest As Comoriens 3	01/12/24		05/01/25	13h00
D4 B	29571796	Logonna Daoulas Far 3	St Servais Us 2	24/11/24		05/01/25	13h00
D4 C	29556467	Plouescat St P 3	Plougourvest Et F 3	24/11/24		22/12/24	13h00
D4 E	29557711	Trégourez Z 2	St Thoïs Sp 2	01/12/24		22/12/24	13h00
D4 G	29556979	Pont l'Abbé Fc 4	Tréogat Ms 2	01/12/24		22/12/24	13h00

La liste complète est consultable sur le site du District.

4 - Forfaits :

RAPPEL : Les clubs qui déclarent forfait le samedi, doivent le faire avant 12h00 en adressant un mail officiel, un simple appel téléphonique ne suffit pas.

Si le club déclare son forfait le samedi après 12h00, l'arbitre de la rencontre ne pouvant être prévenu, et qu'il se déplace, les frais d'arbitrage seront intégralement portés au compte du club fautif.

(Les clubs doivent prendre contact avec le permanent de la Commission des Arbitres, dont les coordonnées sont indiquées sur le site du District chaque week-end)

Forfaits occasionnels :

Date Match	Division	Club recevant	Club visiteur	Equipe forfait	Amende
24/11/2024	D3 I	Quemeneven Us 2	Crozon Us 2	Crozon Us 2	30,00 €
24/11/2024	D3 I	Camaret Pen Hir 2	Loperec Sp 1	Loperec Sp 1	30,00 €
24/11/2024	D3 M	Coray G 2	Kernevel As 2	Kernevel As 2	30,00 €
01/12/2024	D3 I	Lanveoc Sp 2	Pont de Buis As 2	Pont de Buis As 2	30,00 €
01/12/2024	D3 N	Tremeven As 2	Mellac St 2	Mellac St 2	30,00 €



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

5 – Coupe du Conseil Départemental 2024-2025 :

Les équipes ayant un match de championnat en retard (fixé au 15/12) joueront leur match de coupe le dimanche 22 décembre.

La Commission Sportive procède au tirage au sort des 16 rencontres du 6^{ème} tour en présence des clubs qualifiés.

Les rencontres non jouées le 15 ou le 22 décembre seront reprogrammées au 05 janvier 2025.

6 – Coupe du District 2024-2025 :

Les équipes ayant un match de championnat en retard (fixé au 15/12) joueront leur match de coupe le dimanche 22 décembre.

La Commission Sportive procède au tirage au sort des 23 rencontres du 4^{ème} tour en présence des clubs qualifiés.

Les rencontres non jouées le 15 ou le 22 décembre seront reprogrammées au 05 janvier 2025.

Le Président de la Commission Sportive

Yves SIZUN